

**/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /**

## **Les maires et présidents de communautés pour un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire**

A la veille de la présentation par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la santé d'un "plan global et cohérent" contre les déserts médicaux à l'Assemblée nationale, le Bureau de l'AMF, réuni ce jour, rappelant la responsabilité de l'État en matière d'offre de santé et d'accès aux soins, a insisté sur la nécessaire et urgente mise en œuvre de mesures assurant une couverture médicale de l'ensemble des territoires à des tarifs accessibles.

Il constate que, malgré les nombreuses initiatives portées par les communes et les intercommunalités pour faciliter l'installation de médecins, des territoires de plus en plus nombreux et étendus sont concernés par la question de l'accès aux soins.

Les territoires ruraux, péri-urbains et parfois urbains constatent le départ des médecins en exercice et l'apparition de réels déserts médicaux, d'autant que la politique de relocalisation et de concentration des hôpitaux y réduit encore le nombre de médecins par habitant et leur attractivité pour les professions sanitaires.

Dans les villes, un nombre grandissant de médecins pratiquent des dépassements d'honoraires limitant l'accès de leur cabinet aux plus modestes.

Des mesures fortes doivent être prises au niveau national pour pallier ces carences qui ne peuvent être résolues par des initiatives locales.

L'accompagnement des jeunes médecins vers une pratique de médecine générale en zone désertifiée rurale ou urbaine doit être renforcé et l'AMF se félicite de l'inscription au PLFSS 2012 du financement de garanties de ressources pour 200 praticiens territoriaux de médecine générale. Cette première mesure ne sera efficace que si elle prend sa place parmi d'autres touchant à la formation des médecins, au *numerus clausus*, au mode d'exercice, à la complémentarité des fonctions, à la coopération entre professionnels et au maintien de structures hospitalières de territoires.

L'AMF rappelle le besoin d'évaluer rapidement l'efficacité de ces dispositifs afin de les compléter par des mesures de régulation dans l'esprit de celles négociées par certains professionnels paramédicaux.

L'AMF prendra connaissance avec attention du plan présenté par la ministre, souhaitant qu'il réponde à ses préoccupations qui sont celles des citoyens. Elle demande à être consultée sur l'ensemble des propositions concrètes d'application de ce plan.